

**DECISION DU MAIRE**

**N°2025/COM/045**

**OBJET : SIGNATURE D'UN CONTRAT DE MAINTENANCE ANNUELLE AVEC LA SOCIÉTÉ KING BEE STUDIO**

Nolwenn LE BOUTER, Maire de la commune de Nangis,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la délibération n°2020/JUIL/049 en date du 16 juillet 2020 par laquelle le conseil municipal a décidé de déléguer à Madame le Maire, les attributions visées dans l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**CONSIDERANT** la facture de maintenance et de veille technique avec la société KING BEE STUDIO, 7 avenue Fernex 92700 COLOMBES, pour le site internet de la Ville, du 6 novembre 2023 au 7 novembre 2024, pour un montant de 1 116,00 € TTC,

**DÉCIDE**

**Article 1 :** Approuve le paiement de la maintenance et de la veille technique de la Société KING BEE STUDIO sise 7 avenue Fernex à COLOMBES (92700) représentée par Gilles COUTIN.

**Article 2 :** Signe la facture n°23-11-132 proposée par la société KING BEE STUDIO comprenant la maintenance et la veille sur le site internet d'un montant de 1 116,00 € T.T.C (mille cent seize euros).

**Article 3 :** Dit que la dépense est inscrite au budget, en section de fonctionnement.

**Article 4 :** Dit que le Directeur Général des Services est chargé, de l'exécution de la présente décision qui sera publiée sur le site internet de la Ville de Nangis pour une durée de trois mois, à compter de la télétransmission de ladite décision.

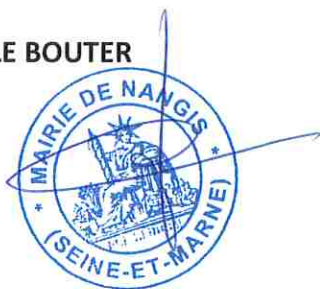
**Article 5** : Dit que copie de cet acte sera transmise à :

- Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Provins
- Madame le Receveur Municipal
- Madame la Directrice du service financier,
- Monsieur le Directeur Général des Services,
- Madame la Directrice de la Communication et des Relations Publiques

Fait à Nangis, le 29/01/2025

**Le Maire**

**Nolwenn LE BOUTER**



Certifié exécutoire compte tenu de sa télétransmission en sous-préfecture

Le ...3.0.JAN. 2025

Et de la transmission ou notification et publication

Le ...3.0.JAN. 2025

**Le Maire**

**Nolwenn LE BOUTER**



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Melun dans le respect du délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat. La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [telerecours.fr](http://telerecours.fr)

Accusé de réception en préfecture  
077-217703271-20250130-DEC-2025-045-AR  
Date de télétransmission : 30/01/2025  
Date de réception préfecture : 30/01/2025